

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

**TROISIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES
AU TRAITE SUR LA ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES EN AFRIQUE
(TREAITE DE PELINDABA)**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
29 – 30 MAI 2014**

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

1. La troisième Conférence des États parties (CEP) au Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) s'est tenue au siège de l'Union africaine (UA), à Addis Abéba, les 29 et 30 mai 2014. La 3^{ème} CEP a eu lieu conformément au paragraphe 2 (b) de l'article 12 et au paragraphe 1 de l'article 14, qui stipulent que la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) tient des conférences des États parties sur toute question découlant de la mise en œuvre du Traité et que les conférences des États parties se tiennent chaque fois que nécessaire et au moins tous les deux ans.
2. Les États parties suivants ont participé à la 3^{ème} CEP: Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Ethiopie, Ghana, Guinée, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maurice, Namibie, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. La 3^{ème} CEP a vu également la participation de la France État partie aux Protocoles I, II et III du Traité de Pelindaba, et la Fédération de Russie État partie au Protocole I et II.
3. D'autres organisations régionales et internationales participent à la 3^{ème} CEP, y l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO), le Forum des organismes de Réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA), et l'Institut des Etudes de sécurité (ISS).
4. Les Commissaires de l'AFCONE suivants ont également participé à la 3^{ème} CEP: L'Ambassadeur Abdul Samad Minty, Président de l'AFCONE (Afrique du Sud), Dr. Mourad Telmini, Vice-Président de l'AFCONE (Tunisie), M. Messaoud Baaliouamer (Algérie), Dr. Augustin Simo (Cameroun), M. Tezana Coulibaly (Mali), Professeur Christian Sina Diatta (Sénégal) et M. Manzi Pidalatan (Togo).
5. Les travaux de la réunion ont été officiellement ouverts par l'Ambassadeur Smaïl Chergui, commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, et l'Ambassadeur Abdul Samad Minty, Président de l'AFCONE. La cérémonie d'ouverture a été marquée par des allocutions prononcées par M. Dazhu Yang, le Directeur pour l'Afrique au Département de la Coopération technique de l'AIEA, M. Genxin Li, et le Directeur des Relations extérieures et de la Division juridique de la CTBTO, et Dr Augustin Simo, Président du FNRBA.
6. La 3^{ème} CEP a élu le Bureau suivant pour mener ses travaux:
 - Président-Tanzanie (Afrique de l'Est);
 - 1^{er} Vice-Président - Lesotho (Afrique australe);
 - 2^{ème} Vice-Président -Cameroun (Afrique centrale);
 - 3^{ème} Vice-Président – Libye (Afrique du Nord);et
 - Rapporteur - Burkina Faso (Afrique de l'Ouest).

7. La 3^{ème} CEP a examiné l'état d'opérationnalisation du Secrétariat de l'AFCONC, l'état des contributions des Etats parties au budget 2013-2015 et la mise en œuvre du programme de travail de l'AFCONC et a traité d'autres questions relatives à la mise en œuvre du Traité de Pelindaba.

8. La 3^{ème} CEP se félicite de la ratification par la République du Congo et la République sahraouie arabe démocratique du Traité de Pelindaba, ce qui porte le nombre total des États parties à 38. A cet égard, elle a appelé les Etats membres de l'UA qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Traité sans plus tarder. Elle a également appelé les États non africains concernés à signer et à ratifier rapidement les Protocoles pertinents du Traité et de respecter tous les engagements qui y sont contenus.

9. La 3^{ème} CEP a pris note du rapport détaillé soumis par le Président de l'AFCONC sur l'état de l'opérationnalisation du Secrétariat de l'AFCONC, de la nomination du Secrétaire exécutif, ainsi que de l'état des contributions des États parties au budget de l'AFCONC pour la période 2013-2015, adopté par la 2^{ème} CEP tenue à Addis Abéba, les 12 et 13 novembre 2012. La 3^{ème} CEP a également pris note des progrès réalisés par l'AFCONC dans la mise en œuvre des différents piliers de son programme de travail, y compris dans les domaines de surveillance du respect par les États parties de leurs obligations découlant du Traité, de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, de la science et des applications nucléaires; et des partenariats et de la coopération technique avec les organismes régionaux et internationaux compétents .

10. La 3^{ème} CEP s'est félicité des résultats de l'évaluation réalisée par l'AFCONC qui conclut que toutes les activités entreprises par les États parties sont pleinement conformes aux obligations de non-prolifération du Traité. Un travail important doit encore être entrepris pour renforcer les programmes de sécurité et de sûreté. Elle a en outre souligné la nécessité pour les activités de l'AFCONC d'être axées sur la mise à disposition de l'expertise et du soutien techniques nécessaires aux États parties, afin de bénéficier pleinement des applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires pour le développement socio- économique , y compris dans les domaines de la santé humaine et animale, l'alimentation et l'agriculture, les ressources en eau, le développement durable de l'énergie et de l'industrie.

11. La 3^{ème} CEP s'est félicitée des différentes initiatives prises par l'AFCONC, afin de promouvoir et de renforcer la coordination et la collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes, y compris l'Accord régional de coopération africaine pour la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), l'AIEA, la CTBTO et le FNRBA, aux fins d'exploiter au mieux les ressources et combler les lacunes .

12. La 3^{ème} CEP a pris note du fait que seuls 26,04 % du budget de l'AFCONC ont été couverts, et a, par conséquent, appelé tous les États parties à honorer leurs obligations financières au budget de l'AFCONC adopté par la 2^{ème} CEP, afin de permettre à l'AFCONC de mettre en œuvre, de manière efficace et cohérente, son programme de travail aux fins d'assurer la pleine appropriation par les États parties.

13. La 3^{ème} CEP a approuvé la proposition d'activer le paragraphe 1 de l'Article 40 du règlement intérieur de l'AFCONCONE relatif à la rémunération sur la base des politiques et pratiques administratives en vigueur à la Commission de l'UA.

14. La 3^{ème} CEP a pris note des déclarations faites par l'Afrique du Sud, la Libye, l'Algérie, la République arabe sahraouie démocratique et le Rwanda, dans lesquelles ils ont, entre autres, salué les efforts entrepris par l'AFCONCONE et souligné les questions émergentes dans le cadre de la mise en œuvre du Traité. Elle a également pris note de la déclaration faite par la Fédération de Russie.

15. La 3^{ème} CEP a pris note de la feuille de route provisoire élaboré par l'AFCONCONE pour la période 2014-2016, qui œuvrera, entre autres, à la nomination des points focaux nationaux par les États parties, au renforcement de la coopération avec les organisations régionales et internationales, et à l'examen de la mise en place de systèmes de vérification régionaux et la mobilisation de ressources appropriées, y compris le développement des ressources humaines et des infrastructures.

16. Conformément aux dispositions pertinentes de l'annexe III du Traité de Pelindaba, la 3^{ème} CEP a élu les États parties suivants comme membres de l'AFCONCONE pour un mandat de trois ans : Algérie, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Libye, Mali, Maurice, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, la Tunisie et le Zimbabwe.